

## **Enseigner sous un angle bilingue les tabous beti dans les cours de culture nationale dans les classes de cours moyens et 6èmes à Yaoundé : enjeux, restrictions culturelles et défis ( ?)**

Julia Ndibnu-Messina Ethé,\*

### **Résumé :**

Depuis près d'une dizaine d'années, les secteurs primaire et secondaire introduisent progressivement une nouvelle discipline : la culture nationale. Des chercheurs, dans la même lancée, proposent des approches d'enseignement qui correspondent plus ou moins à l'enseignement de la culture à partir des éléments culturels prioritaires pour eux. Les tabous semblent souvent délaissés au profit des plus connus comme les contes, les chantefables, le chant, la danse, les proverbes et les devinettes. Cet article se propose de focaliser son attention sur les composantes thématiques des tabous, les éléments à enseigner et sui sont prioritairement en rapport avec les tabous et l'approche bilingue adaptée aux milieux sociaux hétérogènes linguistiquement. L'entreprise ne saurait se défaire d'une analyse ethnostylistique des tabous collectés auprès d'informateurs ewondophones et d'un survol sociolinguistique des classes du sous cycle d'observation au secondaire. La recherche documentaire permet de revisiter les concepts de culture, de tabous et d'enseignement. Les résultats obtenus relèvent une abondance de tabous liés à l'alimentation en général. L'aspect sexuel n'intervient qu'en seconde position. L'occultisme est une conséquence du non-respect des interdits et certains entraînent des maladies irréversibles visibles ou non. La présence d'autres cultures dans les salles de classe favorise l'usage du français comme une passerelle (dans les milieux francophones. Cet usage

---

\* Enseignante au Département de français, Ecole normale supérieure de l'Université de Yaoundé I Cameroun.

ouvre la voie aux tentatives de contextualisation des tabous étudiés.

**Mots clés:** tabous, enseignement bilingue, beti-fang, ethnolinguistique, sous-cycle d'observation, plurilinguisme/ pluriculturalisme.

**Abstract:**

For about ten years, the primary and secondary sectors have introduced a new discipline: national culture. Researchers, following the same wind, proposed teaching approaches that corresponded roughly to the teaching of culture from cultural elements that they found important. Taboos seemed to be abandoned in favor of the most known as tales, tales with songs, singing, dancing, proverbs and riddles. This article aims to focus on the thematic components of taboos, the primarily elements related to taboos in order to teach them. It insists also on the bilingual approach adequate to linguistically heterogeneous social groups. The research cannot get rid of an ethnostylistic analysis of taboos collected from ewondophone informants. The study also used a sociolinguistic survey of the classes under the observation sub-cycle. The literature permits to revisit the concepts of culture, taboos and teaching. The results shows that taboos related to nutrition in general are the main used in beti regions. The sexual aspect intervenes only at a second position. The occultism is a consequence of non-compliance with certain prohibitions. This non respect of prohibited items and behaviors causes irreversible diseases, be it visible or not. The presence of other cultures in the classroom promotes the use of French (in francophone areas) as a gateway that opens the way to attempts at contextualization of the studied taboos.

**Keywords:** taboos, subtopics, bilingual education, contextualization, adaptation, challenges

**Introduction :**

La culture symbolise la civilisation d'une société et participe à la construction identitaire des individus qui la compose. Les

établissements primaires et secondaires enseignent la culture camerounaise. Les tabous, ensemble de restrictions culturelles, assurant l'éducation, le respect de certains procédés sociaux et la reconnaissance d'un genre est au cœur du quotidien des ethnies camerounaises et du peuple beti-fang. Introduire les tabous reviendrait à identifier sur la base de critères objectifs, les plus appropriés. Répartis adéquatement en comportements sociaux, art oratoire et système implicite de régulation genrée, l'enseignement des tabous aux élèves dont l'âge varie de 8 à 14 ans pose le problème du choix des tabous. Devrait-on conserver (tous) les tabous même ceux à connotation sexuelle ou occulte ? Les restrictions culturelles d'un tabou pourraient-elles s'appliquer à toutes les ethnies présentes dans une salle de classe ? Les enseigne-t-on comme les devinettes et les proverbes ? A partir d'un corpus constitué d'une trentaine de tabous en ewondo reformulés en français et recueillis auprès des informateurs betis, un dépouillement sur la base de critères « moraux » et éducatif permettrait d'accéder au sens culturel et contextuel. Ensuite, une sélection de ceux « propres » à l'enseignement repréciserait les moyens de contextualisation des tabous enseignés. Enfin, les approches d'enseignement reposant sur le bilinguisme constitueront un des défis majeurs. Les méthodes d'analyse des textes reposeront sur l'ethnolinguistique. La sociolinguistique complètera l'aspect plurilingue et pluriculturel de l'échantillon et complètera l'interprétation des faits relatifs à la perception des tabous par les non natifs.

### **1. Concept de culture : théories et définition du tabou**

Plusieurs chercheurs trouvent dans le terme culture une complexité définitionnelle. Elle peut être la connaissance et le goût pour les beaux-arts comme le cinéma, la sculpture et la peinture. Certains étendent ce penchant aux humanités. Le Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (1967 :15) définit la culture comme « la manière globale d'être, de penser, de se sentir ; c'est un ensemble

de mœurs, d'habitudes, c'est aussi une expérience commune ; c'est enfin un dynamisme propre à un groupe qu'unit une même langue ». La culture symbolise la civilisation et un ensemble de caractéristiques particulières à une société ethnolinguistique donnée. Katunzi (1985 :33) ne s'éloigne pas de ces considérations lorsqu'elle stipule que :

[la culture est] ce tout complexe incluant le savoir, les croyances, la morale, le droit, les coutumes et toutes les autres aptitudes acquises par l'homme en tant que membre de la société. [...]La culture désigne aussi les caractéristiques sociales et psychologiques c'est-à-dire les critères d'affiliation au groupe, l'assignation des rôles, les normes et règlements ainsi que l'interaction entre groupes.

Il semble évident que la culture se déchiffre comme un élément identitaire pour toute personne soucieuse de fonctionner et de collaborer au sein d'une communauté ethnolinguistique. Digne d'être transmise de manière intergénérationnelle et enseignée aux élèves, il demeure important de circonscrire les éléments qui la caractérise à enseigner à un public hétérogène. Gfeller (2000), Tadadjeu et Mba (2002), Assoumou (2007) et Ndibnu-Messina (2013) proposent pour des motifs d'enseignement, des contenus culturels. Gfeller (2000) se limite à l'art oratoire, Tadadjeu et Mba (2002) y adjoignent les mathématiques, les danses et les chants tandis qu'Assoumou (2007) sélectionne les contenus culturels avec pour objectif l'enseignement des langues locales orales et sous forme orale à un public qui partagent la même langue. Ndibnu-Messina (2013) synthétise ces éléments en intégrant les contenus proposés par le Ministère de l'Education de base. Au final, 17 constituants sont recensés : les langues nationales, les chants, les danses, initiation à l'utilisation des instruments de musique locaux, la musique, les proverbes, les contes, les devinettes, la généalogie, le théâtre, les tabous, l'art

vestimentaire, la cuisine, le dessin, les arts manuels, les us et coutumes.

En insistant sur le terme « tabou », la définition la plus généralisée est « interdiction ». En effet, cette interdiction repose sur les traits caractéristiques d'une éducation morale et physique réussis. Le respect des tabous dans une société permet d'éviter des malédictions, des mésestimes et des comportements irrespectueux. Les interdictions rythment la vie des citadins et des campagnards de façon informelle. La formaliser serait de rendre le triangle éducatif conscient des droits linguistiques, des enjeux et valeurs de l'enseignement des cultures camerounaises (peu importe les éléments choisis). Le choix des éléments culturels, quoique très important, renforce-t-il la connaissance et la compréhension des droits culturels de chaque individu présent dans la salle de classe sont-ils respectés ?

## **2. Droits culturels : une réalité à ne pas négliger**

Le droit à l'enseignement est immuable depuis la mise sur pied des droits de l'homme. Réfléchir sur les droits culturels impose de traiter de certaines notions inconnues de la plupart des personnes mais qui inconsciemment active leur manière de penser et d'agir. Les dispositions légales débutent en 1948 à travers l'article 27 qui stipule que :

1. Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.
2. Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur. (Le cercle des droits, module 17)

L'article 15 du PIDESC, adopté en 1966 précise en partie que:

1. Les Etats parties au présent Pacte reconnaissent à chacun le droit:

- a) de participer à la vie culturelle;
- b) de bénéficier du progrès scientifique et de ses applications;
- c) de bénéficier de la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur.

2. Les mesures que les Etats parties au présent Pacte prendront en vue d'assurer le plein exercice de ce droit devront comprendre celles qui sont nécessaires pour assurer le maintien, le développement et la diffusion de la science et de la culture. (Le cercle des droits, module 17)

L'UNESCO renforce les efforts développés depuis 1948 en déclarant des principes de collaboration internationale. Dans son article 1, est précisé que :

1. Toute culture a une dignité et une valeur qui doivent être respectées et sauvegardées.
2. Tout peuple a le droit et le devoir de développer sa culture.
3. Dans leur variété féconde, leur diversité et l'influence réciproque qu'elles exercent les unes sur les autres, toutes les cultures font partie du patrimoine commun de l'humanité.

Le cercle des droits ajoute également d'autres conventions.

- La Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles (Principe 2), qui annonce, « L'affirmation de l'identité culturelle contribue donc à la libération des peuples. Inversement, toute forme de domination nie ou compromet cette identité ».
- La Déclaration de Vienne et le Programme d'action, qui dans le contexte d'adresser le devoir des États à promouvoir et à protéger les droits humains, reconnaît « l'importance des particularismes nationaux et régionaux et la diversité historique, culturelle et religieuse, ».

Il n'est pas à omettre les chartes culturelles de l'Union Africaine depuis les indépendances jusqu'en 2006. La charte de la renaissance culturelle a été guidée par :

- Le Manifeste culturel panafricain de 1969
- La conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles en 1975
- La charte culturelle de l'unité africaine en 1976.

La charte culturelle de l'unité africaine de 1976 se propose de revaloriser et réhabiliter les cultures africaines. La charte de reconnaissance culturelle de 2006 se veut plus claire quant aux actions qu'elle se projette de réaliser. Dans son article 3, elle déclare :

- promouvoir la liberté d'expression et la démocratie culturelle qui est indissociable de la démocratie sociale et politique ;
- préserver et promouvoir le patrimoine culturel africain à travers la conservation, la restitution et la réhabilitation
- d'éliminer toute les formes d'aliénation, d'exclusion et d'oppression culturelle partout en Afrique
- promouvoir dans chaque pays la vulgarisation [...] des systèmes traditionnels de savoir [...]

(Ndibnu-Messina, 2013)

Pour concrétiser ces propositions, les Etats membres s'engagent à :

- faire accéder tous les citoyens à l'éducation et à la culture ;
- faire respecter les identités nationales et régionales dans le domaine de la culture et celui des droits culturels des minorités ;
- inclure l'usage des langues africaines dans la vie quotidienne des peuples.

La connaissance des droits culturels met en exergue la nécessité d'enseigner les éléments culturels africains aussi bien dans un système formel que dans l'informel.

#### **4. Méthodologie**

L'analyse des textes et des situations hétérogènes des salles de classes se fondent sur des théories souvent utilisées dans les recherches de type hypothético-déductives. Il s'agit de l'ethnolinguistique qui oriente l'analyse des énoncés collectés. Elle permet de rapprocher l'explication sémantique du texte à l'environnement socioculturel. La sociolinguistique quant à elle éclaire sur les propriétés des salles de classes situées en campagne et en ville. Elle est importante pour situer les raisons de la mise en place d'une approche bilingue d'enseignement des tabous. A partir d'elles, la méthode de recherche est quali-quantitative avec une forte concentration qualitative.

##### **4.1. Population d'enquête et collecte des textes**

La population d'enquête a été sélectionnée à partir des critères suivants :

- elle doit appartenir à un établissement qui enseigne déjà la culture nationale ;
- elle doit appartenir au sous-cycle d'orientation ;
- elle doit être située en milieu densément hétérogène linguistiquement et culturellement.

Finalement, les établissements retenus pour un survol sociolinguistique sont les lycées bilingues d'Ekounou, d'Emana et de Nkolbisson dans la ville de Yaoundé avec comme classes phares, les sixièmes et les cinquièmes.

Les informateurs quant à eux sont les personnes âgées d'au moins 55 ans, ayant partiellement évolués dans les milieux ancrés dans leurs cultures pendant près de 15 ans donc, supposés maîtriser les tenants et les aboutissants des tabous. En plus d'être des parents d'élèves, ils doivent être disponibles pour d'éventuelles explications. Les 3 informateurs retenus se sont montrés disponibles et coopérateurs. Ils se sont déplacés vers nos bureaux à l'Ecole normale supérieure de Yaoundé pour y déposer les tabous. Face à nous, ils ont proposé des tabous que nous

avons transcrits en utilisant l'Alphabet général des langues camerounaises (AGLC). Certains tabous étant similaires, seuls ceux qui présentent une grande différence sémantique et culture ont été retenus. Il s'agit d'une trentaine de tabous.

#### **4.2. Analyse textuelle**

L'analyse textuelle des tabous consiste en premier en une transcription, ensuite une traduction et enfin ressortir la valeur sémantique de ceux-ci. A chaque fois que le sens porte à confusion, une traduction dans une ou deux autres langues camerounaises est demandée aux informateurs locuteurs de celles-ci. Les différents tabous recueillis sont classés en 4 sous thèmes : alimentation, sexe, occultisme et convivialité). L'accent toutefois reste sur le sexe et l'aspect occulte des tabous. Les langues finalement retenues pour cette analyse sont l'ewondo (pour le beti-fang) et le français (pour les langues officielles). L'analyse par thème des énoncés a subtilement remis à jour les généralités sur les études de texte et leurs contextualisation pendant les cours.

#### **4.3. Analyse des pratiques de classe**

L'analyse des pratiques de classe s'est opérée par le biais des questionnaires. Hormis les questions relatives à la structure linguistique et culturelle des salles de classe, des questions sur les contenus culturels enseignés sont soulevées. Les réponses et les explications relevées ouvrent le débat sur la prise de risque ou non de l'enseignement des tabous.

#### **5. Les tabous : classements et rapports sociaux**

Le classement des tabous relève de la récurrence de ceux-ci dans le quotidien des beti-fangs. La majeure partie s'articule autour de l'alimentation et concerne le plus souvent le genre féminin. Les informateurs se sont appuyés essentiellement sur les femmes enceintes (pour la moitié du corpus). S'interroger sur l'origine de ces tabous est une des épreuves que les élèves et les enseignants

doivent surmonter ensemble. En premier, sur le plan stylistique, tous les tabous débutent par le terme «Eki tægə» qui signifie « interdit de ne pas » pour marteler l'esprit de la personne à qui est destiné ce tabou. L'ajout du destinataire est facultatif. Il n'y a pas de radicalisation du terme marquant la conséquence : « o zaá ... » qui signifie « tu risques... ». Les conséquences ne sont donc pas certaines mais ce risque concoure à la bonne éducation des jeunes betis et ceux qui désirent les côtoyer. Au-delà de l'aspect linguistique, cette section s'attèle à présenter les tabous dépendamment d'un thème générique, ensuite par catégorie genrée et enfin les analyser relativement au milieu multilingue.

### 5.1. Les tabous liés à l'alimentation (Biki bi tii ai mædiiga)

Les tabous y relatifs traitent de la manière de cuisiner, des aliments à ne pas manger et du contrôle de soi en face des aliments.

#### Les jeunes hommes (Biki ású enáangaá fám)

Ewondo	Français
Eki tægə dí bidí á ndóan	Interdit de manger une nourriture encore au feu au risque d'avoir le défaut du contrôle excessif de la nourriture à la cuisine. [critère moral]
Eki tægə dí akpæel ;ntu anə man ñnoom.	Interdit de manger de la vipère, tu risques d'être tout usé comme un vieillard.[critère physique]
Eki tægə dí zoe binínga bæ zaá wa wouğ enyuuùm mætud.	Interdit de manger la viande de civette, les femmes risquent de te trouver une odeur de bouc.[critère physique]

Sur le plan moral, les hommes doivent apprendre à contrôler leurs penchants, au rang desquels la gourmandise. La gourmandise qui peut l'amener à déguster des mets qui ne lui sont pas autorisés. Physiquement, le jeune homme doit être

présentable, sans tâches ni rides et encore moins malodorant. Culturellement, le jeune homme beti se doit d'être orgueilleux, fier de lui et physiquement irréprochable même si aujourd'hui des clichés tendent à faire disparaître ces valeurs.

### Les jeunes femmes (Biki ású enáangaá miníngá)

Ewondo	Français
Eki tægə dí akpəəl məbada a zaá wa kwí nyol.	Interdit de manger de la vipère, tu risques d'être malade du pian.[critère physique]
Eki tægə dí miñsuùngaù mí tsíd ; o zaá b awuda.	Interdit de manger les viscères d'un animal, tu risques d'avoir beaucoup de malchance. [critère moral avec un implicite occulte]

Les jeunes femmes se doivent d'auréoler leur entourage. La malchance et une maladie freinent toutes formes de demande en mariage et de succès social.

### La femme enceinte (Asuù mbumbum)

Ewondo	Français
<u>Mèbumbuùm tægə</u> dí odzé ; m n a zaá kaád kuè kándá	La femme enceinte ne doit pas manger de la viande de l'antilope naine au pelage roux (néotrague), l'enfant risque d'avoir des crises d'épilepsie. [critère physique]
<u>Mèbumbuùm tægə</u> dí él li ; m n a zaá s ai anyuú á ladá.	La femme enceinte ne doit pas manger la viande de canard, l'enfant risque de naître avec des doigts et orteils collés. [critère physique]
<u>Mèbumbuùm tægə</u> dí k s ngom ; m n a za bíí məvə	La femme enceinte ne doit pas manger un poisson tué avec un

ai mǝf l.	poison végétal, l'enfant risque d'avoir des plaies et des ulcérations. [critère physique]
<u>Mèbumbuùm tǝgǝ</u> dí byǝm ya bum tsíd ; m n a zaá t b àùwuda	La femme enceinte ne doit pas manger des viscères d'animaux, l'enfant risque d'avoir la malchance. [critère moral]
<u>Mèbumbuùm tǝgǝ</u> dí f s ; m n a zaá s tǝge ai elàùN	La femme enceinte ne doit pas manger les vers blancs, l'enfant risque de naître sans anus. [critère physique]
<u>Mèbumbuùm tǝgǝ</u> dí kwée sí ; m n a zaá s ai bituùd àù kiN .	La femme enceinte ne doit pas manger le rat-palmiste, l'enfant risque d'avoir des ganglions à la base du cou. [critère physique]

Il est opportun de noter que le début du tabou change pour les femmes enceintes. Au lieu de « Eki tǝgǝ... », c'est plutôt « Mèbumbuùm tǝgǝ... ». La marque d'insistance sur ce fait relève l'importance capitale de conserver vivant et en bonne santé le bébé que les femmes enceintes portent.

L'aspect féminin est toujours associé à l'esthétique. Les enfants des femmes ayant transgressé des tabous alimentaires présenteront des maladies qui affectent gravement l'apparence physique. Cette apparence répugnante est un élément mis en avant pour faire respecter la tradition par le tabou.

Les maris des femmes enceintes (Mèbumbuùm ñn m Mèbumbuùm)

Ewondo	Français
Eki tǝgǝ dí só ai awún ; m n a zaá vú tsíd teé.	L'homme ne doit pas manger la viande de l'antilope cephalolophuslencogaster et du perodictocus, l'enfant risque de ressembler à ces animaux.

Les interdits relatifs à l'alimentation ont pour conséquence la ressemblance à l'animal mangé aussi bien sur le plan physique que moral. Les jeunes hommes et femmes qui s'essayeront à transgresser ces tabous courent le risque d'être déformés physiquement ou agir anormalement. Les femmes enceintes et leurs maris ne craignent rien, mais leurs futurs enfants risquent naître avec des malformations physiques et/ou morales. Les tabous ne prescrivent malheureusement pas les moyens de rémédiation, sinon respecter ces préceptes pour bien évoluer dans les sociétés betiphones.

L'interdiction sur la consommation de la vipère ne se limite dans la région du centre et ne concerne pas les populations du sud, particulièrement les bulu et les ntumu. Personne ne saurait donc leur prescrire de ne pas « manger de la vipère, [au] risques d'être malade du pian » (pour les filles) ou de ne pas « manger de la vipère, [au] risques d'être tout usé comme un vieillard » (pour les garçons). Il leur est permis de tout consommer.

### **5.2. Sexualité**

La sexualité est surveillée chez le peuple beti et les tabous tournent autour du respect de soi et d'autrui.

#### **Jeunes filles**

<b>Ewondo</b>	<b>Français</b>
Ekii tægə diiN eùzaaù ñnoùm ; efəm eù ayi wa toN.	Interdit d'aimer le mari d'autrui, tu risques d'être victime d'une haine tenace. [critère moral]

Le peuple beti est sociable. L'un des traits à annihiler et à combattre chez la jeune fille en plein épanouissement est la convoitise. La convoitise du mari d'autrui peut entraîner une mésentente familiale et intergénérationnelle.

#### **Jeunes hommes**

<b>Ewondo</b>	<b>Français</b>
Ekii tægə diiN miniùnga osusua akələù; o zaa eyəl.	Il est interdit à un jeune homme d'avoir des relations sexuelles avant la circoncision, il risque d'être impuissant. [critère physique]

Ekii tægə diiN miñnom miù biningaù ngəù ezaaù biningaù; o zaa kangaàù ñkoe.	Interdit d'aimer des vieilles femmes ou les femmes d'autrui, tu risques de demeurer célibataire. [critère physique]
Ekii tægə diiN evuùvuùman ; tsoùò.	Interdit de commettre l'inceste, tso. [critère physique et moral]

Le jeune homme se doit de suivre toutes les étapes éducatives traditionnelle, au nombre desquels, la circoncision. La circoncision assure la transition de l'enfant à l'adulte. Elle s'effectuait parfois très tard (à l'âge de 15 ou 20 ans). Aujourd'hui, les jeunes hommes sont circoncis entre 3 et 15 ans dépendamment de s'ils évoluent en ville ou au village. Cette tradition n'est pas appliquée dans certaines régions camerounaises comme celles de l'Ouest, du sud-ouest et du nord-ouest. Les bébés âgés de 2 semaines et plus peuvent être circoncis. Comment faire comprendre ces particularités à ces jeunes de différentes cultures ? Il faut toutefois noter que d'autres critères auréolent la sexualité du garçon à la recherche d'une épouse et non d'un flirt. Le choix de la fiancée, l'interdiction de l'inceste et le choix d'une jeune fille.

### Femmes enceintes

<b>Ewondo</b>	<b>Français</b>
Mèbumbuùm tægə diiN mod mfə ; abum àù zaa kódo.	La femme enceinte ne doit pas avoir des relations sexuelles avec un autre homme que l'auteur de la grossesse, elle risque un avortement.

Les relations amoureuses et sexuelles dépendant de l'âge de la femme ou de l'homme. Pour l'homme, les relations sexuelles ne sont autorisées que s'il est circoncis, si la femme et lui se trouvent dans la même tranche d'âge ou du moins, si elle est plus jeune et surtout qu'il n'existe aucune filiation entre les deux. La

malédiction la plus forte risque s'appliquer et détruire la vie du couple et de leur progéniture avec le tso. La femme enceinte non seulement subit les mêmes interdictions mais au-delà risque de perdre son enfant en cas de violation.

### **5.3. Autour de la mort**

La mort est un prélude aux données occultes. Les tabous y relatifs entraîne comme malédiction le tso.

<b>Ewondo</b>	<b>Français</b>
Eki tægə soé məkii mə evuvuman dzoe ngə daN mó ; o zaá kón tsoo ; awu bón, ekom.	Il est interdit de verser le sang d'un parent ou de le traverser, tu risques d'avoir le tso qui entraîne la mort des enfants, la stérilité.
Eki tægə bií élé mod a átimbi á ekoe ; tsoo.	Il est interdit de toucher un arbre où quelqu'un s'est pendu, tso.
Eki miningaù tægə dzəəb bim ; awu bón ai ekom.	Il est interdit à une femme d'enterrer un cadavre, mort des enfants et stérilité (tso).
Mèbumbuùm ñnom mèbumbuùm e nə eki tægə fag soN ngə nyii nda mbim ; m n a zaa wu.	L'homme ne doit pas creuser une tombe ou entrer dans la maison mortuaire, l'enfant risque de mourir.

Les femmes enceintes et leurs maris se doivent d'éviter les circonstances où ils entrent directement en contact avec un mort ou son linceul et sa tombe.

### **5.4. Occultisme (sorcellerie)**

Les résultantes et malédictions relatives aux tabous sont d'ordre mystique. Aucune science ne saurait expliquer une dégénérescence physique ou morale due au fait de la consommation des aliments non autorisés ou à un acte relatif à la mort. Plus encore, pourquoi un jeune homme resterait-il célibataire ou vieillirait-il plus vite parce qu'il n'aura pas

respecté les tabous relatifs à la sexualité ? La part occulte de certains tabous laisse croire que la sorcellerie et autres actes de l'ombre gardent les tabous vivaces dans l'esprit de chaque personne.

## **6. Enseigner les tabous dans les salles plurilingues/ pluriculturelle**

Les salles de classe des villes présentent une morphologie linguistique et culturelle quasi-semblable : la présence plusieurs langues et cultures totalement différentes. Cela n'empêche pas les cours d'être fonction du programme et non de la structure sociale de la classe.

### **- Salles de classe hétérogènes**

Les lycées bilingues d'Ekounou, d'Emana et de Nkolbisson présentent des salles de classe de sixièmes et de cinquièmes très hétérogènes. En moyenne, 15 langues nationales par salles et près de 10 cultures différentes. Si quelquefois les cultures laissent entrevoir des points de similitudes, certaines différences criardes amènent à les séparer. Les tabous affichés chez les beti-fangs semblent souvent contredits dans d'autres cultures. A titre d'exemple, la circoncision et la consommation de certains aliments par les jeunes hommes, les femmes et les enfants. Les enseigner transforme les clichés hérités de manière intergénérationnelle et facilite une meilleure compréhension des interdits particuliers.

### **- Pratiques d'enseignement des éléments culturels**

Au secondaire, les enseignants bâtissent eux-mêmes leurs cours à partir de la documentation qu'ils maîtrisent. Les enseignants des classes d'observation au secondaire enseignent la culture ainsi qu'il suit :

- présentation de l'élément culturel
- Explications
- questions/réponses pour conforter la compréhension
- copie

Ils affirment appliquer l'APC car ils ont été moulés à utiliser cette approche pédagogique. Cependant, bien qu'ils s'efforcent d'appliquer les programmes, personne n'enseigne les tabous explicitement. Ceux-ci peuvent intervenir lors des explications d'un conte, d'une épopée ou d'une chantefable.

#### - **Les manuels d'enseignement de la culture**

Le manuel de culture beti est utilisé pour l'enseignement de la culture au secondaire. J.M Essono (2012) y prend soin de reformuler tous les textes pour amener la compréhension de ceux-ci en français et en ewondo. Il conserve une approche bilingue dans la transmission des connaissances. JM Essono aborde les tabous sur l'alimentation de façon générale. Il ne subdivise en thématique et la traduction est inexistante (p.200). Les élèves sont donc voués à savoir lire et atteindre un certain niveau de compréhension de la variante ewondo afin de comprendre et répondre aux questions.

### **7. Propositions discursives**

Au regard des difficultés flagrantes à implémenter l'enseignement des tabous au secondaire et à considérer le milieu plurilingue/pluriculturel, il faut au préalable prévoir un dispositif général d'initiation à la culture nationale et aux tabous. La contextualisation et le réinvestissement des savoirs s'opèrent par une approche bilingue (utilisation de deux médiums d'enseignement : langue officielle première et langues camerounaises). Ce dispositif se présente ainsi qu'il suit :

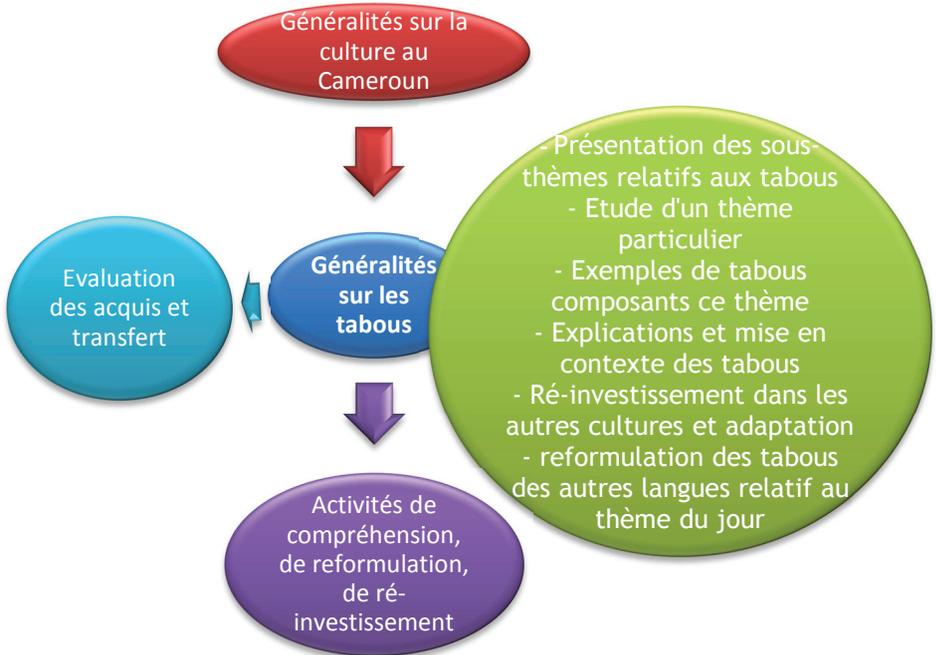


Fig. 1. Dispositif d'enseignement des tabous

Les objectifs poursuivis à cet effet se traduisent ainsi :

- Identifier les sous thèmes relatifs aux tabous.
- Identifier les contextes d'application.
- Comparer à d'autres contextes pour en ressortir l'apport ou l'inconvénient.
- Pratiquer à travers le ludique (sketches, vidéos, reportages) les maximes des tabous.
- Reformuler les phrases de manière littérale et littéraire.
- Evaluer les activités et le cours.

La structuration du cours sur les tabous s'insère dans un plan horaire de 20mn par semaine au maximum en tenant compte des autres aspects culturels. Enseignés pareillement aux devinettes, proverbes et devinettes, ils respectent la structure suivante :

- Présentation des sous- thèmes relatifs aux tabous (L'enseignant débute la séance de ce sous-module par une

introduction sur les généralités relatives au tabous, parmi lesquels les sous thèmes comme l'alimentation, la sexualité, le comportement social, le mariage, la mort, etc.)

- Etude d'un sous-thème particulier (Il débute par l'élément le plus commun qui paraît être l'alimentation et examine les maximes relatives aux femmes et aux hommes en prenant soin d'insister sur ceux relatif aux plus jeunes. Il évolue vers le comportement social, la sexualité pour chuter sur le mariage, la naissance, la mort).

- Exemples de tabous composants ce thème (L'enseignant liste les maximes en langue maternelle et les fait répéter aux élèves avant une copie).

- Explications et mise en contexte des tabous (Après cet exercice, l'instructeur explique par un jeu de questions-réponses, d'exemples ludiques les maximes énumérés. La langue d'explication en milieu hétérogène est la première langue officielle.)

- Reformulation des tabous dans les autres langues en présence

- Ré-investissement dans les autres cultures et adaptation culturelle.

Le ré-investissement culturel ouvre la voie sur une compréhension plus vive des aspects culturels et de l'application des tabous beti dans d'autres sociétés. Les restrictions ne seront pas appliquées si les apprenants ne partagent pas les mêmes valeurs, mais mériteront d'être partagées et respectées.

## **8. Enseignement bilingue des tabous**

Pour aboutir à un enseignement bilingue des tabous, il faut se munir d'un dynamisme nouveau essentiellement véhiculé par les nouvelles approches pédagogiques et les chartes comme le CECRL<sup>1</sup> et la renaissance culturelle. Pour opérationnaliser

<sup>1</sup> CECRL : *Cadre européen commun de référence en langues*. Document téléchargeable en ligne. [http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/Framework\\_FR.pdf](http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/Framework_FR.pdf).

l'approche bilingue première langue officielle et langues camerounaises, il faudrait considérer que :

- dans les classes d'observation, les élèves possèdent déjà des pré acquis en français en termes de tabous ;
- les élèves appliquent déjà certains tabous et clichés pour évoluer adéquatement dans leurs sociétés ;
- les traits communs entre les tabous des différentes cultures présentes en classe ne sont pas aussi imperceptibles que « les adultes voudraient le croire », les explications apportent plus d'éclaircissements en la matière ;
- utiliser les scénettes et autres éléments ludiques pour transformer la négative acception des tabous et en ressortir les facteurs éducatifs ;
- Utiliser les tabous pour embrayer sur l'enseignement d'autres éléments culturels comme les usages et rituels adaptés à certaines circonstances : naissance, mariage, circoncision, dot, mort, enterrement, etc.

En tenant compte des pré-acquis et des besoins des apprenants relativement à l'éducation, les enseignants devraient concevoir les cours de manière à insérer le français dans les explications, les reformulations et scénarisations des sketches relatifs aux tabous. Le français serait un excellent véhicule de la mise en commun et de l'analyse des tabous dans la salle de classe. Ces derniers devraient revisiter la progression habituelle dans l'enseignement des tabous afin de respecter la proposition de structuration présentée dans la figure 1.

L'évaluation tiendra compte du nombre de tabous cités, de leur explication, mise en contexte et restrictions d'application. Les sketches et autres éléments ludiques comme les vidéos seront notés conséquemment en sachant également que les commentaires devraient être formulés en langues nationales et en français.

## **Conclusions :**

L'analyse des données tout au long de cet article conforte les enseignants et tout autre chercheur sur le fait de l'importance de considérer comme élément culturel essentiel, les tabous. Souvent mal interprétés ou délaissés, les tabous ne sont envisagés que comme des éléments des contes, chantefables et épopées. Il semble donc invraisemblable de ne pas opter d'enseigner tous les tabous d'une culture, composante essentielle de l'éducation traditionnelle. A la question de savoir si tous les contenus des tabous aussi bien à connotation sexuelle qu'occultes devraient être enseignés, la réponse est positive. Tous les tabous sont à enseigner dans la mesure où, chaque aspect évoqué participe à l'éducation d'un homme ou d'une femme sociable et respectueuse des valeurs et de son environnement. Ils peuvent tous être enseignés mais de manière progressive pour correspondre à la maturation des élèves. Quel que soit le tabou enseigné, ses restrictions culturelles s'appliquent dans les sociétés ethnolinguistiques semblables. Les Bantous partagent la majeure partie des restrictions culturelles mais les Sahéliens possèdent les leurs qui peuvent paraître identiques pendant l'analyse d'un tabou donné. Au niveau de l'enseignement, ils obéissent à l'approche par les compétences instituée par les nouvelles orientations pédagogiques des différents ministères en charge de l'éducation.

## **Bibliographie**

Assoumou, Jules (2007), « Pour une intégration réussie des langues nationales dans l'enseignement scolaire au Cameroun », dans AJAL , n°5, pp. 5-31.

Conseil de l'Europe. 2001. *Cadre européen commun de référence en langues*. Document téléchargeable en ligne. Consulté le 10 juillet 2011. [http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/Framework\\_FR.pdf](http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/Framework_FR.pdf).

Centre Europe-Tiers Monde (CETIM), (2006), Pour un protocole additionnel au PIDESC!: l'enjeu d'une adoption par l'ONU d'un instrument international de communication de plaintes et de suivi plus efficace de l'application du "Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels" (1966).

- Gfeller, Elisabeth (2000), La société et l'école face au multilinguisme. L'intégration du trilinguisme extensif dans les programmes scolaires au Cameroun, Paris :Karthala
- Katunzi, Naomi (1985), « Culture et environnement dans les écoles primaires tanzaniennes-pratiques existantes, contraintes et perspectives » dans Education and development n° 10, pp. 27-40.
- Mba Gabriel (2012), « L'enseignement des langues et cultures au Cameroun : leçons d'aujourd'hui, semences de demain », dans Pierre Fonkoua, Principes et modalités de l'enseignement des langues et cultures camerounaises, Paris : Harmattan Cameroun, pp. 29-51.
- Ndibnu-Messina Ethé Julia (2014), « Prolégomènes pour une utilisation systématique des langues africaines dans l'enseignement d'une langue seconde », dans Actes du colloque : Contexte global, contexte local : tensions, convergences et enjeux en didactique des langues, du 23 au 25 janvier 2014.  
[http://fipf.org/sites/fipf.org/files/actes\\_colloque\\_contexte\\_global\\_et\\_contes\\_locaux\\_sorbonne\\_nouvelle\\_paris\\_3\\_2014.pdf](http://fipf.org/sites/fipf.org/files/actes_colloque_contexte_global_et_contes_locaux_sorbonne_nouvelle_paris_3_2014.pdf)
- Nations Unies (1988), Quarantième anniversaire de la déclaration des droits des droits de l'homme, 1948-1988.
- Ndibnu-Messina Ethé Julia (2013), La culture à l'école primaire camerounaise : l'enseignement dans les sociétés plurilingues, Cameroun : Harmattan.
- Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, Rapport préliminaire, février 1965.
- Tadadjeu et Mba (2002), « Notes on L1 oral instruction », dans AJAL n°1, Yaoundé :CLA, pp. 146-150.
- Service de presse et d'information du Secrétariat général de l'OUA (1969), Manifeste culturel panafricain, Alger, 21 juillet 1 août 1969.
- UNESCO (1975), Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles organisé par l'Unesco avec la coopération de l'OUA: Accra 27 octobre - 6 novembre 1975 : rapport final
- Union Africaine. Charte culturelle de l'unité africaine en 1976.

Scientific review edited by laboratory historical research  
« Sources and bogographies » University of Oran 1-Algeria

N° 36 July - September 2017

## PARTICIPANTS IN THIS NUMBER

**Dra. Lahouaria Nourine Elaid :**

Profesore en Departamento de español  
Facultad de lenguas extranjeras Universidad  
Oran2 Mohamed Ben Ahmed.

**Julia Ndibnu-Messina E:** Enseignante au  
Département de français, Ecole normale  
supérieure de l'Université de Yaoundé I  
Cameroun.

